
CORRIGENDUM 2

AVIS DE MARCHÉ DE FOURNITURES

Contrat de fourniture ESM/AO/18/431

1. Référence de publication

ESM/AO/18/431 - EuropeAid/139684/IH/SUP/ML

2. Procédure

Locale Ouverte

3. Intitulé du programme

La décision du Conseil numéro CFSP 2017/2264 du 7 décembre 2017, modifiant la Décision du Conseil numéro 2014/219/CFSP du 15 avril 2014, sur l'établissement d'une Mission CSDP au Mali (EUCAP Sahel Mali), autorisant EUCAP Sahel Mali à passer des appels d'offres (article 13).

4. Financement

Budget CFSP, adopté via l'accord de financement réf. CFSP/2018/01/EUCAP Sahel Mali.

5. Pouvoir adjudicateur

EUCAP Sahel Mali
Sébénikoro, Route Nationale 5
Cité Mali Univers
BPE 2953, Bamako, Mali

SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

6. Description du marché

Contrat a pour objectif la fourniture d'équipements informatiques, ainsi que le développement et la mise en place d'une plateforme informatique de gestion de données au profit des Forces de Sécurité Intérieure à Bamako, Mali

7. Nombre et intitulés des lots

Ce marché n'est pas divisé en lot.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

8. Éligibilité et règle de l'origine

Conformément à l'Article 14.2 de la Décision 2014/219/CFSP du Conseil de l'Union européenne, la participation de personnes physiques et morales à la passation de marchés par EUCAP Sahel Mali est ouverte sans restriction.

Aucune règle d'origine ne s'applique pour les biens achetés par EUCAP Sahel Mali.

9. Situations d'exclusion

Les soumissionnaires doivent fournir une déclaration signée, incluse au formulaire de soumission pour un marché de fournitures, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations énumérées au point 2.3.3 du Guide pratique.

10. Nombre d'offres

Les soumissionnaires peuvent soumettre seulement une offre par lot. Les offres ne portant que sur une partie d'un lot ne seront pas prises en considération. Tout soumissionnaire peut indiquer dans son offre qu'il consentira une remise au cas où son offre serait retenue pour plusieurs lots. Les soumissionnaires ne peuvent pas soumettre une offre pour une variante en plus de leur offre pour les fournitures requises dans le dossier d'appel d'offres.

11. Garantie de soumission

Aucune garantie de soumission n'est requise.

12. Garantie de bonne exécution

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une garantie de bonne exécution égale à **7%** de la valeur du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie avec le contrat contresigné dans un délai de 30 jours à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par le pouvoir adjudicateur. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le contrat sera frappé de nullité; un nouveau contrat pourra être établi et adressé au soumissionnaire ayant présenté la deuxième offre conforme la moins disante.

13. Réunion d'information et/ou visite de site

Une réunion d'information est prévue **le 24 mai 2018 à 10.00** dans les locaux d'EUCAP Sahel Mali.

14. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres. Dans des circonstances exceptionnelles et avant l'expiration de la période de validité des offres, le pouvoir adjudicateur peut demander aux soumissionnaires de prolonger la validité de leurs offres pour une durée spécifique (voir point 8.2. des instructions aux soumissionnaires).

15. Période de mise en œuvre des tâches

Le contractant disposera de 120 jours à partir de la date de signature du contrat par les deux parties pour livrer l'ensemble des articles requis.

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

16. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront applicables aux soumissionnaires. Dans le cas où l'offre est soumise par un consortium, ces critères seront d'application au consortium dans son ensemble, sauf disposition contraire. Les critères de sélection ne seront appliqués ni aux personnes physiques ni aux sociétés unipersonnelles faisant office de sous-traitants:

- 1) Capacité économique et financière du soumissionnaire (basée sur le point 3 du formulaire de soumission pour l'appel d'offres fournitures). Au cas où le soumissionnaire est un organisme public, des informations équivalentes devront être soumises. La période de référence correspondra aux trois derniers exercices clos.

Les critères de sélection de chaque soumissionnaire sont les suivants:

- ***Le chiffre d'affaires moyen annuel du soumissionnaire doit être supérieur à 110.000.000,00 de Francs CFA au cours des trois dernières années pour lesquelles les comptes ont été clôturés.***

2) Capacité professionnelle du soumissionnaire (basée sur les points 4 et 5 du formulaire de soumission pour l'appel d'offres fournitures). La période de référence correspondra aux 3 derniers exercices clos.

- ***Au moins 2 personnes faisant partie des effectifs permanents du soumissionnaire travaillent dans les domaines en rapport avec le présent marché (développement de solutions informatiques personnalisées).***

3) Capacité technique du soumissionnaire (basée sur les points 5 et 6 du formulaire de soumission pour l'appel d'offres fournitures). La période de référence correspondra à 5 ans à compter de la date de soumission des offres,

Le critère de sélection pour les soumissionnaires est le suivant

- le soumissionnaire doit avoir délivré des fournitures dans le cadre d'au moins et/ou développé des solutions informatiques personnalisées dans le cadre d'au moins 2 marchés d'un budget d'au moins 25.000.000,00 de FCFA qui ont été exécutés durant la période de référence.

Cela signifie que le(s) marché(s) au(x)quel(s) le soumissionnaire se réfère pourrai(en)t avoir commencé ou avoir été achevé(s) à n'importe quel moment durant la période indiquée, mais ne doit/doivent pas nécessairement avoir commencé et avoir été achevé(s) durant cette période, ni avoir été exécuté(s) pendant l'intégralité de ladite période. Le soumissionnaire peut se référer soit à des projets achevés pendant la période de référence (même si le projet a démarré avant cette période) ou à des projets qui ne sont pas encore achevés. Dans le premier cas, le projet sera pris en compte dans sa totalité à condition de prouver qu'il a été réalisé convenablement (déclaration du pouvoir adjudicateur compétent, acceptation définitive). Dans le cas d'un projet en cours de réalisation, seule la portion convenablement réalisée pendant la période de référence sera prise en considération à condition d'apporter la preuve adéquate et de détailler la valeur de cette portion convenablement réalisée.

Entités pourvoyeuses de capacités

Un opérateur économique peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. À titre d'exemple, le pouvoir adjudicateur pourrait considérer cela inapproprié lorsque l'offre repose en majeure partie sur les capacités d'autre(s) entité(s) ou y fait appel pour des critères clefs. Si l'offre fait valoir les capacités d'autres entités, elle doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché, par exemple par la production de l'engagement de ces entités de les mettre à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, devront respecter les mêmes règles d'éligibilité et notamment de nationalité, que l'opérateur économique en question. En outre les informations relatives à cette/ces entité(s) tierce(s) pour les critères de sélection pertinents devront être reprises dans un document séparé. Les preuves de leur capacité devront également être fournies lorsque le pouvoir adjudicateur en fait la demande.

En ce qui concerne les critères techniques et professionnels, un soumissionnaire ne peut avoir recours aux capacités d'autres entités que lorsque ces dernières effectuent les tâches pour lesquelles ces capacités sont requises.

En ce qui concerne les critères économiques et financiers, les entités aux capacités desquelles le soumissionnaire a recours deviennent juridiquement responsables, conjointement et solidairement, pour l'exécution du contrat.

17. Critères d'attribution

Prix.

SOUMETTRE UNE OFFRE

18. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres?

Le dossier d'appel d'offres est disponible sur le site internet de la mission EUCAP Sahel Mali www.eucap-sahel-mali.eu.

19. Date limite de soumission des offres

Le lundi **2 juillet 2018 à 10h00** heure de Bamako. Le pouvoir adjudicateur ne prendra pas en considération les offres reçues après cette date limite.

20. Séance d'ouverture des offres

Une séance publique d'ouverture des offres est prévue le **2 juillet 2018 à 10h15** au Quartier Général d'EUCAP Sahel Mali, sis à Sébénikoro, Route Nationale 5, Cité Mali Univers, Bamako, Mali

21. Langue de la procédure

Toutes les communications écrites de cet appel d'offres doivent être faites en français.

22. Base juridique¹

La décision du Conseil numéro CFSP 2017/2264 du 7 décembre 2017, modifiant la Décision du Conseil numéro 2014/219/CFSP du 15 avril 2014, sur l'établissement d'une Mission CSDP au Mali (EUCAP Sahel Mali), autorisant EUCAP Sahel Mali à passer des appels d'offres (article 13).

23. Informations supplémentaires

Sans objet.

¹ Merci d'indiquer toute spécificité pouvant avoir un impact sur les règles de participation (par exemple spécificité géographique, thématique, à court terme ou long terme).